



Comté de Lotbinière

Municipalité de St-Sylvestre

Assemblée ordinaire du conseil municipal de St-Sylvestre tenue le 4 juillet 2022 à 20h, au centre multifonctionnel, en présence pour les élus et les citoyens sous la présidence de la Mairesse Mme Nancy Lehoux et à laquelle sont présents les conseillers suivants et formant quorum :

Monsieur Gilbert Bilodeau, conseiller # 1
Madame Line Nadeau, conseillère # 2
Monsieur Éric Gobeil, conseiller #3
Madame Sonia Lehoux, conseillère # 4
Monsieur Laval Breton, conseiller # 5
Monsieur Steve Houley, conseiller # 6

Actes législatifs du conseil

- a) Règlement numéro 157-2022 RHSPPPP
- b) Règlement numéro 158-2022 concernant l'entretien des systèmes de traitement de désinfection par rayonnement ultraviolet des eaux provenant des installations septiques
- c) Vente terrain parc Industriel
- d) Adoption du rapport financier du centre multi
- e) Vente terrain rue Maguire (derrière M. Gilbert Bilodeau)
- f) Résolution d'acceptation de la vente des terrains suivants : lots 6 173 508, 6 173 509, 6 173 510, 5 888 154, 5 888 155 et 5 888 157 dans le développement résidentiel

Résolution numéro 80-2022

Adoption de l'ordre du jour

ATTENDU QU'une copie de l'ordre du jour a été remise 72 heures avant le début de la présente séance ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Laval Breton, appuyé par Sonia Lehoux, et résolu unanimement que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 juillet 2022 soit adopté tel que présenté.

Résolution numéro 81-2022

Adoption du procès-verbal du mois de juin

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil municipal reconnaissent avoir reçu, au moins 72 heures avant le début de la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance du 6 juin 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Steve Houley, appuyé par Line Nadeau, et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance du mois du 6 juin 2022 soit adopté avec dispense de lecture.

Résolution 82-2022

Adoption du règlement numéro 157-2022 (RHSPPPP)

Lors de l'adoption du règlement seulement : ATTENDU qu'un avis de motion et le dépôt du projet du règlement numéro 157-2022 présentant la nouvelle version du Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés (RHSPPPP) la séance ordinaire du 6 juin 2022;

ATTENDU qu'une copie du règlement numéro 157-2022 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU que ce projet de règlement est adopté en vertu des pouvoirs que confèrent les lois municipales.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé Gilbert Bilodeau par appuyé par Éric Gobeil et résolu :

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;
- QUE soit adopté le projet de règlement numéro _____ présentant la nouvelle version du Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés (RHSPPPP)

Résolution 83-2022

Adoption du règlement numéro 158-2022 concernant l'entretien des systèmes de traitement de désinfection par rayonnement ultraviolet des eaux provenant des installations septiques

ATTENDU qu'un avis de motion et le dépôt du projet du règlement numéro 158-2022 présentant le règlement concernant l'entretien des systèmes de traitement de désinfection par rayonnement ultraviolet des eaux provenant des installations septiques a été déposé à la séance ordinaire du 6 juin 2022;

ATTENDU qu'une copie du règlement numéro 158-2022 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU que ce règlement est adopté en vertu des pouvoirs que confèrent les lois municipales.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Gobeil appuyé par Line Nadeau et résolu :

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;
- QUE soit adopté le règlement numéro 158-2022 concernant l'entretien des systèmes de traitement de désinfection par rayonnement ultraviolet des eaux provenant des installations septiques

Résolution numéro 84-2022

Résolution pour vente d'un terrain industriel à Mathieu Roussin

Il est résolu :

Que la Municipalité de Saint-Sylvestre vende à Monsieur Mathieu Roussin demeurant au, 112 rue Bilodeau, Saint-Sylvestre, province de Québec G0S 3C0 moyennant le prix de 15 290 \$ payable comptant lors de la signature du contrat notarié, TPS et TVQ en sus, l'immeuble suivant :

DÉSIGNATION

Une parcelle de terrain située route du Moulin, Saint-Sylvestre, province de Québec, G0S 3C0, connues et désignées comme étant le lot numéro SIX MILLIONS QUATRE CENT VINGT-SEPT MILLE CINQ CENT TENTE-NEUF (6 427 539) du CADASTRE DU QUÉBEC, circonscription foncière de Thetford. Sans Bâtisse, circonstances et dépendances.

L'acquéreur reconnaît savoir qu'un côté du terrain ci-haut mentionné est soumis à une bande de protection de la rive de 10 mètres de largeur et qu'aucune construction ne peut être érigée dans cette espace.

L'acquéreur reconnaît avoir pris connaissance qu'il y a sur le terrain une servitude d'écoulement d'eau en faveur du MTQ enregistré au registre foncier le 1 octobre 1968 sous le numéro 115 620.

L'acquéreur s'engage à construire un bâtiment dans les vingt-quatre mois suivant la signature du contrat soit un bâtiment de type commercial d'une grandeur approximative de 5 000 pieds carrés (464.5 m²). Après ce délai, s'il n'y a pas eu de construction conforme au projet présenté, la propriété reviendra sans frais ni charges à la Municipalité de Saint-Sylvestre.

Que son honneur Madame la Mairesse Nancy LEHOUX et que la directrice générale, Marie-Lyne ROUSSEAU, soit et ils sont par les présentes autorisés à agir pour et au nom de la municipalité, signer le contrat de vente à intervenir, faire tout règlement de compte, recevoir la considération, donner quittance, stipuler toutes clauses et conditions qu'ils jugeront à propos et généralement faire le nécessaire.

Résolution 85-2022

Adoption du rapport financier annuel de la Société sportive et social de St-Sylvestre

Il est proposé par Laval Breton, appuyé par Line Nadeau et résolu d'accepter le rapport financier de la Société sportive et sociale de St-Sylvestre ayant un bilan non audité d'actif de 339 264\$ et des charges et passif net à court et à long terme de 339 264\$. Le montant versé en subventions (non audité) est de 115 000\$.

Résolution numéro 86-2022

Résolution d'acceptation de la vente des terrains suivants : lots 6 173 508, 6 173 509, 6 173 510, 5 888 154, 5 888 155 et 5 888 157 dans le développement résidentiel

VENTE DE TERRAIN

Il est proposé par Steve Houley, appuyé par Gilbert Bilodeau et il est résolu:

1. QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SYLVESTRE vende à Gestion Sylvain Marcoux inc, ayant son siège social au 185, rue St-Antoine, Ste-Marie, province de Québec, G6E 4B6, les immeubles suivants, savoir:

DÉSIGNATION

Les immeubles connu et désigné comme étant les lots numéro lots 6 173 508, 6 173 509, 6 173 510, 5 888 154, 5 888 155 et 5 888 157 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Thetford.

Sans bâtisse, circonstances et dépendances.

2. QUE cette vente soit faite pour le prix total de 176 841.00 \$, plus les taxes applicables, payable comptant lors de la signature du contrat notarié.

3. QUE la mairesse et la secrétaire-trésorière, soient, comme ils sont par les présentes, autorisés à signer pour et au nom de la municipalité l'acte de vente notarié, tel que ci-dessus, à recevoir le prix de vente et en donner quittance, à convenir des autres clauses, charges et conditions, à signer pour et au nom de la municipalité les autres documents utiles ou nécessaires pour donner entier effet à la présente résolution et généralement faire le nécessaire.

Période de questions des citoyens : Demande des citoyens de la route Beaudoin pour la signalisation et le calcium. Visite de deux citoyens pour un suivi de dossier pour une installation septique non conforme. Le conseil refuse la demande d'extension de la citoyenne et assure l'autre citoyen du suivi de ce dossier.

RAPPORT DES COMITÉS

Bibliothèque : Dernière réunion la semaine dernière. Quand sera le prochain versement ? Est-ce possible de le verser une fois par année ? La bibliothèque sera fermée pendant les semaines de construction.

Loisirs : on a formé un comité de loisirs. Les jeux d'eau ont été inaugurés. Est-ce possible d'avoir une trousse de premiers soins dans la cabane de balle.

Comité famille et aînés (incluant MADA) : Rien de spécial

Tourisme Lotbinière : Rien de particulier

Culture et patrimoine : Rien de spécial

Ressources humaines : Rien de spécial

Centre multifonctionnel : Panneaux pour armoire pour terrain de jeux

Matières résiduelles (RIGMR) : Rien de spécial, le plancher du garage est refait.

Voirie et égout : Grader et calcium cette semaine, réparer ponceau sur St-Paul et travaux sur Ste-Catherine à venir.

CCU : Pas de réunion

Pompiers et sécurité civile : On attend après le bumper du camion de pompier.

Corporation DÉFI : La réunion sera mercredi qui vient

Comité éolien : Le résumé de notre parc éolien a été demandé.

Développement local : Rencontre avec la MRC pour

MRC : La prochaine table des maires sera ici au centre multifonctionnel le 13 juillet.

Varia :

Correspondance : voir courriel

Résolution numéro 87-2022

Résolution sur les comptes à payer

Il est proposé par Gilbert Bilodeau, appuyé par Laval Breton résolu à l'unanimité que les comptes suivants soient acceptés à partir du numéro 9326 au numéro 9338 inclusivement tel que présenté.

Levée de l'assemblée est faite à 21h12, l'ordre du jour étant épuisé.

Adopté à la séance du 15 août 2022

Nancy Lehoux

Marie-Lyne Rousseau

Je, Nancy Lehoux, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du code municipal.

Nancy Lehoux